

# **CFDT - CFTC - CGC - CGT - FO SUD - Syndicat-Unifié/Unsa**

## **Devenir des Centres Informatiques : La CNCE joue au poker menteur**

L'accord du 4 juillet 2000 concernant les CTR, arraché grâce à la lutte des informaticiens en juin 2000, garantissait le maintien des sites pour une durée minimale de cinq ans.

Avant l'échéance du 4 juillet 2005, il convenait donc que les partenaires sociaux se retrouvent autour de la table afin d'examiner la stratégie informatique du Groupe et les garanties sociales associées. Un projet intersyndical a été élaboré pour préparer ces négociations.

Encore fallait-il que les Dirigeants acceptent d'écouter ce que les représentants des salariés avaient à exprimer sur l'analyse de la situation actuelle des Centres au sein des Communautés et pour le moins d'entendre leurs revendications.

Après 2 séances de Commission Paritaire Nationale, les 4 mars et 10 mai 2005, la CNCE, sourde à toute argumentation, s'est contentée de proposer un accord, quasiment non négociable, qui :

- 1 - proroge la garantie du maintien des sites jusqu'au 31/12/2007
- 2 - entérine le fait, qu'au-delà de cette date, en cas de décision patronale remettant en cause la pérennité d'un site, les parties devront se rencontrer pour discuter du volet social.

*En d'autres termes :*

- *les salariés en CDI des CTR ont en réalité un CDD de 30 mois, cas unique dans le Réseau Caisses d'Epargne,*
- *les Organisations Syndicales cautionneraient d'ores et déjà la fermeture de sites !*

**Aucune de nos Organisations Syndicales ne veut de ce projet.  
La situation est bloquée.**

Depuis quelques années, les Dirigeants du Groupe considèrent que le Personnel est corvéable à merci. Ils jugent avoir tous les droits sur les salariés, en particulier sur ceux appartenant à ces structures support ou annexes au cœur du métier de la banque qui, de leur point de vue, pèsent lourd sur le coefficient d'exploitation des Caisses.

Ainsi sur la pérennité des sites informatiques, les patrons peuvent tout envisager et tout justifier :

- avec un objectif de ratio CHARGES INFORMATIQUES / PNB qu'ils fixent toujours plus bas,
- avec une qualité de service informatique déplorable qu'ils dénoncent mais qui est la conséquence des économies matérielles et humaines décidées par eux-mêmes et des réorganisations permanentes induites.

L'intersyndicale des CTR ne peut accepter de se faire « balader » plus longtemps et de reporter à demain les difficultés sociales qui s'entrevoient dès aujourd'hui.

Elle ne peut prendre le risque de jouer l'avenir du Personnel au poker ou à la roulette russe.

L'intersyndicale appelle donc l'ensemble des salariés des sites des 3 Communautés informatiques ARPEGE, RSI et SIRIS ainsi que le CNETI à :

**une journée de grève le 10 juin 2005 pour défendre nos entreprises,  
nos lieux de travail, nos activités et nos emplois.**

Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2005

L'intersyndicale inter-communautés inter-sites  
des Centres Informatiques des Caisses d'Epargne